

**Invitation à la
ONZIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
de
TEMENOS Group AG (« Société »)**

**qui se tiendra le mercredi 13 juin 2012 à 15h00 (ouverture des portes à 14h30)
dans les bureaux de TEMENOS : 2 rue de l'Ecole-de-Chimie, 1205 Genève, Suisse**

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1 Rapport annuel 2011, comptes annuels statutaires 2011 (incluant le rapport de rémunération), comptes consolidés 2011 et rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'approbation du rapport annuel, des comptes annuels statutaires 2011 (incluant le rapport de rémunération) qui font apparaître un bénéfice de CHF 1'000 et des comptes consolidés qui font apparaître une perte de USD 28'308'000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2 Affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende et d'affecter le résultat restant s'élevant à CHF 73'698'000, comme suit :

<i>Réserve légale générale:</i>	CHF	0
<i>Report à nouveau:</i>	CHF	73'698'000

3 Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que la décharge soit accordée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2011.

4 Capital conditionnel

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'augmenter le montant du capital conditionnel actuellement de 4'086'625 actions, i.e. 5,68% du capital-actions inscrit à un total de 7'200'000 actions représentant une augmentation de 4,32% du capital-actions inscrit et une dilution potentielle maximum de 10% du capital-actions inscrit, en amendant comme suit l'article 3quater (1) des statuts:

Nouvel Article 3quater (1)

« Le capital-actions peut être augmenté de **CHF 36'000'000** ~~22'433'125~~ au plus par l'émission d'au maximum **7'200'000** ~~4'086'625~~ actions nominatives nouvelles entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 5 chacune par l'exercice des droits que les filiales directes ou indirectes de la société (les « Filiales »), ou la société elle-même, peut émettre au profit des collaborateurs de tout niveau de la société ou de ses Filiales. Les droits de préemption ainsi que les droits de souscription préférentielle des actionnaires de la société sont exclus. »

Le reste de l'article 3quater (1) demeure inchangé.

Explications et paramètres clés

La Société a mis en œuvre un certain nombre de plans d'intéressement à long terme ayant pour but d'attirer, de motiver et de fidéliser ses employés, alignant ainsi les intérêts des employés à ceux des actionnaires et encourageant la création de valeur ajoutée pour les actionnaires. Bien que certaines conditions de ces plans puissent différer selon les employés ciblés, les futurs octrois obéiront aux conditions suivantes:

- Le prix d'exercice correspond au prix du marché moyen des actions TEMENOS durant le mois de cotation précédant la date d'attribution ;
- La période standard de *vesting* (période d'acquisition des droits) est au minimum de trois ans. Ainsi, une fois que cette période est écoulée et que les critères de *vesting* sont remplis, ces droits deviennent exerçables.

Le Comité de Compensation appliquera des critères stricts de performance à tout futur octroi de droits d'option aux directeurs et autres membres dirigeants du groupe ; ces critères seront établis de telle sorte que leur réalisation sera proportionnée à la valeur-actionnaire créée.

En outre et afin de contribuer à l'attraction, à la fidélisation et à la participation des employés, la Société octroie de tels droits à l'ensemble de ses employés. Vous trouverez plus d'informations sur ces plans de participations dans le rapport de rémunération contenu dans le rapport annuel 2011 (disponible sur www.temenos.com).

Cette augmentation du capital conditionnel permettrait au Conseil d'administration d'établir des plans d'intéressement à long-terme couvrant au moins les trois prochaines années.

5 Elections des membres du Conseil d'administration

- 5.1** Le Conseil d'administration propose d'élire **Monsieur Ian Robert Cookson** en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans.

Ian Cookson est actif dans le secteur financier depuis plus de 30 ans et a construit l'un des systèmes informatiques les plus efficaces dans le marché mondial de la banque privée. M. Cookson est membre du conseil d'administration de plusieurs filiales du groupe EFG et fournit des services de consulting à EFG notamment dans les domaines de la rémunération et la mise en œuvre de diverses directives et réglementations concernant les systèmes de rémunération à travers le monde.

Chief Operating Officer d'EFG International et membre de son comité exécutif jusqu'en septembre 2007, M. Cookson était précédemment membre du comité exécutif d'EFG Bank (depuis 2002). Auparavant, M. Cookson occupait les fonctions de directeur général adjoint d'EFG Bank (1997-2002), de *Chief Operating Officer* de la Banque de Dépôts à Genève (1991-1997) et était à la tête du *Management Services* auprès de la CBI-TDB Union Bancaire Privée (1986-1991).

- 5.2** Le Conseil d'administration propose d'élire **Monsieur Thibault de Tersant** en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans.

Thibault de Tersant est membre du conseil d'administration de Dassault Systèmes et a été son vice-président exécutif et directeur financier dès 1988, date à laquelle il a rejoint la société, et son vice-président exécutif senior à partir de 2006. Durant cette période au sein de Dassault Systèmes, M. de Tersant a mené avec succès plus de 20 acquisitions pour un total de près de 3 milliards de dollars (USD) ces dix dernières années. Il a supervisé l'introduction de Dassault Systèmes à la Bourse de Paris et au Nasdaq en 1996, ainsi qu'une seconde émission en 1997.

M. de Tersant a plus de 23 ans d'expérience dans l'industrie informatique. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'ESSEC, Thibault de Tersant a reçu en 2002 le titre de « Directeur financier de l'année ».

- 5.3** Le Conseil d'administration propose d'élire **Monsieur Sergio Giacometto-Roggio** en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans.

Sergio Giacometto-Roggio occupe la fonction d'administrateur indépendant au sein de plusieurs conseils d'administration: Président de Telepo AB, administrateur indépendant senior de Logica plc, administrateur non-exécutif de CSR plc, administrateur non-exécutif de COLT SA et *Operating Partner* auprès d'Advent International.

En décembre 2008, M. Giacometto-Roggio a quitté Oracle Corporation où il a occupé les fonctions de *Company Officer* et de vice-président exécutif pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique depuis 2000. Avant de rejoindre Oracle en 1997, M. Giacometto-Roggio a été *President, Value Added Services* pour l'Europe auprès de AT&T. Plus tôt dans sa carrière, M. Giacometto-Roggio a passé 20 ans auprès de Digital Equipment Corporation occupant différentes fonctions dirigeantes au sein des départements services, vente, marketing et *information management*. Sergio Giacometto-Roggio pourrait ainsi faire bénéficier Temenos de sa vaste expérience acquise au sein de nombreux conseils d'administration et d'associations actives dans l'industrie informatique.

M. Giacometto-Roggio est diplômé en *Computer Science* de l'Université de Turin, Italie.

6 Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, Genève, en tant qu'organe de révision pour un nouveau mandat d'un (1) an.

* * * * *

Documentation

Le rapport annuel 2011, les comptes annuels statutaires 2011 (incluant le rapport de rémunération), les comptes consolidés 2011, les rapports de l'organe de révision, le procès-verbal de la dixième Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011 ainsi que les statuts de la Société sont disponibles sur le site www.temenos.com ou peuvent être commandés au siège de la Société.

Participation

Du 23 mai 2012 au 14 juin 2012, le registre des actions est fermé et par conséquent aucune nouvelle action ne peut y être inscrite ; cela n'implique toutefois pas que TEMENOS empêche la vente/achat de ses actions durant cette période.

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du **23 mai 2012 à 12h00 midi** (date limite) pourront exercer leur droit de vote lors de la onzième Assemblée générale ordinaire et recevront par courrier leur carte d'entrée, un formulaire de procuration ainsi que l'ordre du jour incluant les propositions du Conseil d'administration.

Représentation et procuration

Les actionnaires ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne au moyen du formulaire de procuration. Les représentants doivent se présenter à l'Assemblée générale munis de la procuration et de la carte d'entrée.

Les actionnaires ont également la possibilité de se faire représenter par la banque où leurs titres sont déposés, par la Société, ou par Me Alain Lévy, représentant indépendant au sens de l'article 689c du Code des obligations. La procuration doit être envoyée à la Société ou au représentant indépendant susmentionné d'ici au **11 juin 2012** au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

Andreas Andreades, Président

25 avril 2012